

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON
D'HUCQUELIERS ET DE SES ENVIRONS**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

L'an deux mil seize, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué en date du 15 septembre 2016 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe COFFRE.

Etaients présents : tous les membres en exercice à l'exception de Messieurs Carlu Jean-Pierre, Guerville, Grignon, Talleux, Nempont, Huguet et Mesdames Delattre et Merlin.

Ont donné procuration : Néant

Objet : PLU communal d'Hucqueliers – Acte d'approbation de modification simplifiée du PLU communal d'Hucqueliers.

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le SCOT du Pays Maritime et Rural du Montreuillois approuvé le 30 janvier 2014,

Vu la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI du 18 avril 2016 prescrivant l'approbation la modification simplifiée du PLU,

Vu l'absence de remarques enregistrées dans les registres mis à la disposition du public pendant la période du 25 juin 2016 au 25 juillet 2016,

CONSIDERANT que le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme communal d'Hucqueliers est acté,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président, sur les motifs ayant nécessité la modification simplifiée.

D'approuver la modification simplifiée du PLU communal d'Hucqueliers telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

DIT QUE

Conformément aux articles R 153-20 et R123-1 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'EPCI et à la mairie d'Hucqueliers aux jours et heures habituels concernés, ainsi qu'à la Préfecture du PAS-DE-CALAIS.

La présente délibération accompagnée du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme communal sera transmise :